

Salon Art&dien 2023

Saint-Yrieix organise depuis de nombreuses années le **Salon Art&dien**, un salon en lien avec son label «Ville et Métiers d'Art» **réservé aux professionnels des métiers d'art** qui vise à mettre en lumière des **créations uniques** et **singulières**. Terre de savoir-faire, notre cité arédiennaise est connue en France pour être le berceau du kaolin au milieu du 18^{ème} siècle. Les métiers d'art sont ainsi une des pierres angulaires de la ville.

Le printemps 2023 s'annonce riche. Saint-Yrieix lance une **nouvelle édition** du **Salon Art&dien**, organisée dans le cadre des **Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA)**. La Nouvelle-Aquitaine et l'Espagne sont mises à l'honneur et la thématique est « Sublimier le quotidien ».

Le **Salon Art&dien** s'inscrit parfaitement dans la programmation des JEMA 2023 qui se déroule du 27 mars 2023 au 02 avril 2023. Temps fort de cette semaine, le salon s'organisera du **31 mars au 02 avril 2023** sur les horaires suivants :

- Vendredi : de 14h à 19h
- Samedi : de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Dimanche : de 14h à 18h

Le lieu de l'exposition est prévu au 1^{er} étage de la **Salle Attane** située en plein cœur de la ville.

Les exposants devront s'acquitter d'un droit de place fixé selon la surface d'exposition choisie. L'accès du public au salon s'effectuera en contrepartie d'un droit d'entrée de 3€. Il sera gratuit pour les moins de 16 ans, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA sur présentation d'un justificatif.

Une **large communication** sera déployée au niveau de la ville en s'appuyant sur le dispositif national. Affiches, cartons d'invitation, dépliants, communication numérique sur le site internet et sur les réseaux sociaux de la commune et des JEMA 2023.

Pour participer, complétez notre dossier d'inscription et venez partager votre passion les vendredi 31 mars, samedi 1^{er} et dimanche 2 avril 2023. La ville vous accueillera avec plaisir !

Les conditions d'inscription :

- **Être professionnel** des Métiers d'Art (nomenclature des métiers d'art et exigence de statut professionnel),
- **Prouver l'excellence des savoir-faire** : esthétique, créativité, innovation,
- **Valoriser** son travail par la **démonstration** du geste et/ou l'exposition de travaux,
- **Proposer des animations/ateliers** à l'intention des publics serait un plus non négligeable. Les créneaux horaires seront établis ultérieurement avec les organisateurs,
- **Disposer d'une vitrine numérique** (site internet, réseaux sociaux...).

Merci de renvoyer le dossier d'inscription complété et signé avant le **28 janvier 2023**.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le 05 55 08 88 84/54 ou nous écrire à l'adresse communication@saint-yrieix.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

Salon Art&dien

COORDONNÉES

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Portable :
Fax : E-mail :
Site internet / Réseaux sociaux :

STATUT PROFESSIONNEL

Parmi la liste des métiers d'art - disponible en annexe du dossier, lequel pratiquez-vous ?
.....

Pouvez-vous nous présenter votre pratique en quelques mots ?
.....

Êtes-vous adhérent à un organisme / label de référence ? oui non

Si oui, lequel ?

Numéro de SIRET / SIREN / RCS :

Numéros de polices d'assurance :

STAND ET MATÉRIEL

Pourrez-vous proposer des ateliers et des démonstrations ? ateliers enfants ateliers adultes
ateliers familles démonstrations autres animations préciser

Les stands sont de type ouvert. L'apport de votre propre matériel est souhaité dans la mesure où il est de qualité et adapté à vos créations. NB : un schéma ou croquis de votre stand habituel peut nous être communiqué en amont afin de définir au mieux vos besoins.

Surface souhaitée (cocher la case correspondante) : 6m² : 70 euros* ou 9m² : 90 euros*

Matériel proposé * * :

Nombre souhaité :

- Tables (Lxl : 2mx0.70m)
 Chaises
 Plots (2 maximum par exposant, taille aléatoire)
 Mur d'accrochage (cloison mobile 2m x 2m30 ht, blanche, rail d'accrochage) : (2 maximum)
 Besoin électrique
 Je suis complètement autonome

* matériel fourni dans la mesure de nos disponibilités et selon la date de dépôt de l'inscription

** pour toute création spécifique, merci de prévoir le soclage adéquat

HÉBERGEMENT * - possibilité de logement chez des bénévoles

Souhaitez-vous être logé ? oui non Nombre de personnes :

Serez-vous en couple ? oui non

* l'attribution d'un hébergement le cas échéant sera validée et confirmée au plus tard la première semaine de mars.

PRÉSENTATION PUBLIQUE // DOSSIER DE PRESSE

Pour constituer au mieux les dossiers de presse, merci de :

- ✓ Nous indiquer votre parcours professionnel.
 - ✓ Joindre par courriel (communication@saint-yrieix.fr) une à trois photos : **300 DPI, de 1mo a 8 mo.**
- Toute impression sur papier sera refusée.

ENGAGEMENTS

Vous vous engagez à :

- ✓ **Être présent** personnellement pendant toute la durée du salon,
- ✓ **Présenter votre savoir-faire** dans une dynamique de médiation et de vulgarisation auprès du grand public,
- ✓ **Ne pratiquer aucune revente.** Les exposants sont les créateurs des articles présentés,
- ✓ **Disposer** d'un site internet ou d'une **vitrine numérique** type réseaux sociaux,
- ✓ **S'acquitter du droit de place** (le chèque ne sera encaissé qu'à l'issue du salon),
- ✓ Autoriser la Ville de Saint-Yrieix à **utiliser librement vos photos** pour sa communication,
- ✓ **Soigner la présentation** du stand. Avant l'ouverture au public, les organisateurs vérifieront la qualité de la présentation de chaque stand,
- ✓ Par respect pour les créateurs spécialisés dans le bijou, la présence de ceux-ci sur les autres stands devra être **très limitée** et se fera avec l'accord des organisateurs

IMPORTANT

Chaque exposant doit être détenteur d'une assurance responsabilité civile et sa marchandise assurée contre le vol. Il s'engage à ne formuler aucun recours contre les organisateurs du salon.

NB : Toute information non remplie peut être préjudiciable à la sélection.

La présente candidature doit être retournée signée avant le **28 janvier 2023** accompagnée du règlement correspondant à la surface du stand choisie, à l'ordre du **Trésor public**.

À envoyer à :
VILLE DE SAINT-YRIEIX
45 bd de l'Hôtel de Ville
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Contacts : Suzy LHIDO, Directrice Générale des Services / Mathilde HUMBERT, Service Culture et Patrimoine
E-mail : communication@saint-yrieix.fr / tel. 05 55 08 88 84/54

Votre signature vaut autorisation et acceptation de l'ensemble des modalités mentionnées ci-dessus.

Fait le à

Signature

RÈGLEMENT D'EXPOSITION

Salon Art&dien

PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION

En lien avec les Journées Européennes des Métiers d'Art, la ville de Saint-Yrieix organise un salon destiné aux artisans et entreprises Métiers d'Art dans la Salle de Attane du centre-ville de Saint-Yrieix (87). Cet événement est un moment important et attendu de tous les Arédiens et autres avertis ou non des métiers d'art. Le lieu de l'exposition est prévu au 1^{er} étage de la Salle Attane située en plein cœur de la ville.

Les horaires d'exposition sont les suivants :

- Vendredi 31 mars : 14h-19h
- Samedi 01 avril : 10h-12h / 14h-18h
- Dimanche 02 avril : 14h-18h

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La ville de Saint-Yrieix dont le siège est situé 45 boulevard de l'Hôtel de Ville, représentée par son Maire en exercice Daniel BOISSERIE, est le seul interlocuteur contractuel pour le salon.

En signant le présent règlement, les exposants acceptent et respectent toutes les prescriptions - notamment légales et réglementaires en vigueur dont la législation du travail - ainsi que toutes celles que les circonstances particulières ou nouvelles imposeraient.

L'organisateur pourra amender ou modifier le présent règlement en l'apparition de circonstances particulières ou nouvelles.

Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce à la seule discrétion de l'organisateur sans aucune mise en demeure.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le choix des participants est du ressort des organisateurs. Tout refus ou annulation n'impliqueront aucune justification de la part des organisateurs.

Cette manifestation est réservée aux professionnels exerçant une activité fondée sur l'exercice des Métiers d'Art (*nomenclature nationale de l'Institut National des Métiers d'Art en annexe*). Au moment de l'exposition, chaque exposant est titulaire d'un statut professionnel et à jour de ses cotisations sociales (URSSAF ou autres).

Les pièces présentées et proposées à la vente sont strictement produites par le professionnel exposant et doivent correspondre, en qualité, aux pièces proposées lors de la sélection. Dans le cas contraire, l'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter le professionnel au moment du déballage.

Chaque créateur devra être personnellement présent sur son stand. Aucune activité de revente n'est autorisée.

En fin de manifestation, l'exposant doit remettre la liste des acheteurs identifiés qui compléteront le fichier clients en vue des prochains salons.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le salon pour tout motif d'intérêt général, notamment pour des raisons de sécurité ou en cas de force majeure.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscriptions dépendent de l'espace d'exposition souhaitée. **6m² = 70€** et **9m² = 90€** versés par chèque à l'ordre du Trésor Public, acquis en cas de désistement. Merci de joindre le chèque à votre dossier de candidature, il sera encaissé et acquis si désistement

Ces frais de participation permettent de financer le stand, les plaquettes de communication, les actions promotionnelles (affichages, relation presse, achat d'espace presse...), l'électricité, l'aménagement des espaces, les frais techniques, le nettoyage

PROGRAMME DE DÉMONSTRATIONS DES SAVOIR-FAIRE

En parallèle du salon, la ville de Saint-Yrieix prépare un programme de démonstrations des savoir-faire le vendredi 31 mars 2022 à destination du public scolaire.

Tout participant peut joindre au dossier d'inscription une proposition de démonstration détaillée pour examen par l'organisateur. Les propositions retenues seront notifiées par mail ou par courrier.

Attention ! il ne s'agit pas simplement de travailler sur son stand. Les temps de démonstration, qui doivent comprendre une dimension pédagogique, n'excéderont pas plus de 2h par jour.

ASSURANCE

Chaque participant doit souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle et une assurance pour ses installations et ses contenus exposés. Les attestations devront être remises à l'organisateur.

DROIT A L'IMAGE

L'exposant autorise la ville à utiliser librement et sans frais les photographies fournies au moment de l'inscription, aussi bien pour les dossiers de presse que pour les éléments de communication du salon.

Les photographies des œuvres et des stands prises lors du salon pourront être utilisées par la ville pour la promotion de l'événement dans ses différents supports de communication, dans la presse et autres publications sans que des droits d'auteur soient versés aux professionnels métiers d'art.

CONDITIONS MATÉRIELLES

Des emplacements nus sont disponibles pour les exposants dans le lieu d'exposition. Ils sont désignés par avance. Aucune contestation ou transfert interne n'est accepté.

Les emplacements sont délimités au sol. Chaque exposant s'adapte à cette surface et apporte le matériel nécessaire pour installer son stand dans des tonalités neutres. La décoration doit être ignifugée.

Afin d'organiser au mieux le stand, l'artisan sera informé de l'emplacement et de l'équipement exact. L'exposant s'engage à tenir compte et à respecter les prescriptions qui lui seront indiquées lors de la notification de son emplacement.

La mise en place des stands ne doit ni endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition et ni porter atteinte à la commodité ou à la sécurité des autres exposants et des visiteurs. Il est notamment interdit à l'exposant d'intervenir sur les structures (sols, murs, plafonds, luminaires) et d'apposer sur celles-ci les fixations risquant de les endommager. De même, il est interdit à l'exposant d'entailler ou de détériorer, de quelque manière que ce soit, les cloisons, planchers ou plafonds et tout le matériel fourni par l'organisateur. Toutes détériorations causées par les installations des exposants ou leurs marchandises, soit au matériel, soit au bâtiment, soit enfin au sol occupé, seront évaluées par les services techniques et mises à la charge des exposants responsables. Les allées et les stands ne doivent ni empiéter sur celles-ci, ni gêner les participants voisins.

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux pertes et dommages qui pourraient être occasionnés aux objets ou au matériel d'exposition pour une cause quelconque ; il ne répond pas non plus des vols qui pourraient être commis, ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation.

Les emplacements seront mis à disposition des exposants pour les montages de l'exposition à partir du vendredi matin. L'ouverture du salon aura lieu le vendredi 31 mars à 14h. Le démontage se fera dès la fermeture de l'exposition au public, c'est-à-dire le dimanche 02 avril à partir de 18h.

Lu et approuvé : leà.....

Signature